

Décision du Maire de Montaigu-Vendée N° DECRE_2024_044

Travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire à Boufféré Avenant n°1 au lot 19 « Equipements de cuisine »

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

*Vu les dispositions du Code de la commande publique,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée,
Vu les pièces contractuelles du lot n°19 « Equipements de cuisine » notifié à la société ABC FROID (85510 LE BOUPERE) le 2 décembre 2022,
Considérant la nécessité de formaliser la réalisation de prestations supplémentaires pour les besoins des travaux,*

DECIDE

ARTICLE 1

L'avenant n°1 au lot n°19 « Equipements de cuisine » est conclu avec la société ABC FROID.
Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires pour l'installation provisoire d'une ligne de self pour les élémentaires.
L'avenant, d'un montant de + 2 116,10 € HT, a pour effet de porter le montant du marché à 269 516,10€ HT, ce qui représente une plus-value de 0,79 % par rapport au montant du marché initial.

ARTICLE 2

Les modifications de travaux et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par le Maire.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de Montaigu-Vendée.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 08/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.